MAJ Janvier 2024

CFA AGRICOLE DU BAS-RHIN

OBERNAI

44 Bd de l'Europe - 67210 Obernai
03 88 49 99 20

cfa agricole du Bas-Rhin

www.cfa-agricole67.com

CFA AGRICOLE du bas-rhin

JE DEVIENS APPRENTI.E

L'APPRENTISSAGE

C'EST QUOI ?

C'est une voie de formation qui alterne les périodes en centre de formation et chez un employeur.
C'est un contrat de travail à durée déterminée établi entre le candidat et une entreprise. La durée du contrat est variable de 1 à 3 ans selon le diplôme préparé.

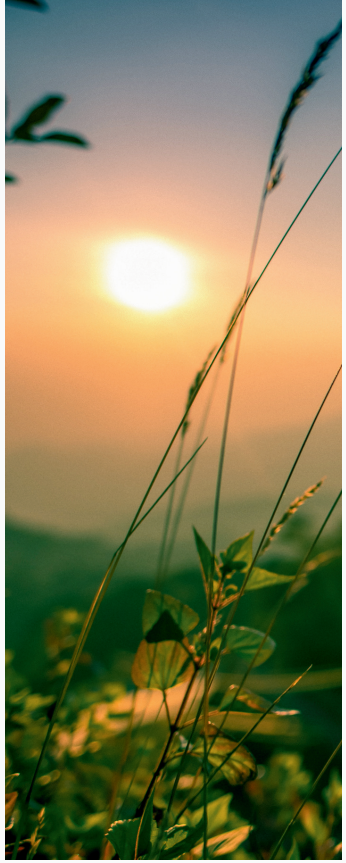

UN CHOIX POUR :

- **Apprendre en pratiquant**
- **Valider un diplôme reconnu**
- **Bénéficier d'un salaire**
- **Valoriser une expérience professionnelle**

POUR QUI ?

Pour tous les candidats ayant entre 16 - 29 ans

Pour les candidats ayant 15 ans

Les candidats doivent avoir accompli le cycle complet du collège (sortir de classe 3e).

Pour les candidats de - de 15 ans

Uniquement pour les candidats qui auront 15 ans avant fin décembre. C'est un statut spécifique, merci de contacter le CFA.

Pour les candidats disposants d'une RQTH

Pas de limite d'âge. Pour vous aider : site internet de l'Agefiph

VOS INTERLOCUTEURS

AU CFA

Pour votre candidature :
Michèle Schmitt, en charge de l'accompagnement
des parcours de formation
03 88 49 99 54
michele.schmitt@educagri.fr

Pour votre pré-inscription :
Etape à faire directement en ligne sur notre site internet

https://www.cfa-agricole67.com
Onglet : Pré-inscription

Pour la recherche d'une entreprise :
Pauline Amet, en charge de la mise
en relation avec les entreprises
06 09 62 03 00
pauline.amet@educagri.fr

Pour le dossier de rentrée,
l'hébergement, la restauration, le transport :
Julien Lohmann, responsable de la vie éducative
03 88 49 99 56
julien.lohmann@educagri.fr

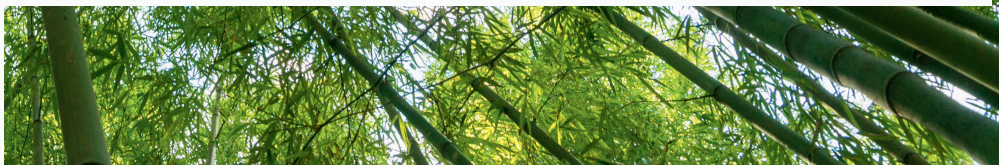

COMMENT S'INSCRIRE?

Vous découvrez la voie de l'apprentissage, ***soyez vigilant***, la procédure administrative de pré-inscription et d'inscription n'est pas identique à celle de la voie scolaire.

1er contact

Rendez-vous au CFA, Journée Portes Ouvertes, e-mail

Immersion possible
(en lien avec l'établissement d'origine)

Pré-inscription

La pré-inscription s'effectue en ligne sur notre site internet. Joindre impérativement les pièces demandées. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.** Un entretien de positionnement obligatoire valide votre projet de formation.

Signature du contrat d'apprentissage et envoie par l'employeur au CFA ou à la chambre d'agriculture

Envoi du dossier de rentrée par la vie éducative

ENTRÉE EN FORMATION
(Sous réserve de places disponibles dans le formation choisie)

Recherche d'une entreprise d'accueil

Apprentissage = SALARIÉ

Le contrat d'apprentissage est conclu entre l'entreprise et l'apprenti(e) et son représentant légal si il est mineur.

Sa durée varie selon le niveau de formation.

Il donne le droit à 5 semaines de congés payés.

LE SALAIRE*

En % du smic

Ancienneté dans le contrat	16 - 17 ans	18 - 20 ans		21 ans et +	+ de 26 ans
1ère année	27 %	43 %	50 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	57 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	67 %	78 %	100 %

**Selon le profil du candidat et la convention collective de l'entreprise*

L'ENTREPRISE

TROUVER L'ENTREPRISE

Après avoir défini votre projet professionnel, c'est à vous de faire les démarches pour trouver une entreprise.

Si vous rencontrez des difficultés nous pouvons vous accompagner dans la recherche. Seuls les candidats en recherche active d'un maître d'apprentissage sont intégrés au CFA.

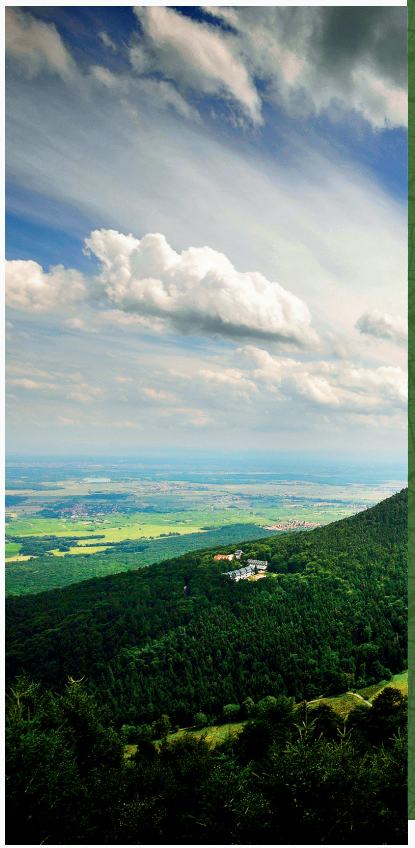

LAQUELLE ?

Assurez-vous que l'entreprise où vous allez postuler est en
adéquation avec le diplôme souhaité.

Définissez votre secteur géographique potentiel en fonction de votre domicile et de vos possibilités de déplacements.

BESOIN D'AIDE ?

Aides-vous des sites suivant :

- www.cfa-agricole67.com
- www.apprentissage-grandest.fr

De votre réseau (famille, amis, club de sport, association)

COMMENT CONTACTER L'ENTREPRISE ?

Par téléphone ou par mail pour prendre un rendez-vous ou en se présentant directement en entreprise.

NOS FORMATIONS

En Paysage :

- CAPa Jardinier-Paysagiste
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements Paysagers
- Brevet Professionnel Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères
- BTSA Aménagements Paysagers

En Agriculture:

- CAPa Grandes cultures ou Ruminants
- Bac Pro Agroéquipement

En Horticulture:

- CAPa Productions Horticoles
- BPA Travaux de Productions Horticoles

En Hippique:

- CAPa Palefrenier-Soigneur
- Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique
- Animateur d'Équitation
- BPJEPS Equitation

En gestion de l'eau :

- BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau

IMMERSION ?

Vous avez la possibilité de faire des immersions au CFA, au sein d'une classe.
Rapprochez-vous de votre établissement d'origine pour connaître les différentes dates d'immersions fixées.

LE CONTRAT

C'est le futur employeur qui effectue les démarches auprès de la chambre consulaire concernée ou de son opérateur de compétences.

Le contrat est signé en 1 exemplaire et co-signé par les 3 parties (Entreprise - Jeune - CFA).
La signature du contrat se fait d'abord entre l'employeur et vous (et votre représentant légal si mineur), puis par le CFA.

Sachez que le contrat peut être signé 3 mois avant la date du début de formation en CFA.

Un employeur n'ayant jamais formé d'apprenti prendra également contact avec la chambre consulaire.

Période d'essai

Vous bénéficiez d'une période d'essai de 45 jours de formation en entreprise, consécutifs ou non, durant laquelle vous ou le chef d'entreprise pourrez mettre fin au contrat.

DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER

Savez-vous qu'il est possible de réaliser des stages "découverte d'un métier" lors des vacances scolaires ?
Ils sont importants et les patrons apprécient d'avoir les candidats en entreprise avant de s'engager éventuellement pour un contrat d'apprentissage. Ils prouvent votre motivation.
Contactez les chambres consulaires (Chambre d'agriculture ou CCI) pour obtenir une convention de stage (5 jours maximum dans la même entreprise).

Un stage ?

Ce QR code vous permet de télécharger la convention de stage découverte d'un métier de la chambre d'agriculture pour les filières suivantes :
Paysage, horticulture, agriculture, agroéquipement.

CV et Lettre de Motivation

Vous ne devez pas hésiter à faire un CV et une lettre de motivation pour pouvoir les envoyer ou les donner en mains propres lors des entretiens. Il est aussi possible d'y joindre les derniers bulletins.

Tableau de bord de mes recherches

Mutlipiez ce tableau autant de fois que nécessaire
Vous devrez certainement contacter plusieurs entreprises avant de trouver votre futur maître d'apprentissage.

Nom de l'entreprise	Nom du contact & fonction	Coordonnées & Localisation	Date de la prise de contact	Moyen	Résultat de l'échange	Commentaires
Ex: Vert & Toi Paysage	Mme Fétuque	03.88.00.00.00 Strasbourg	03/02/24	Tél	Souhaite me rencontrer pour un entretien	Rendez-vous fixé le 15/02 à 15 h au siège de l'entreprise. Préparation la convention de stage découverte